

LA GESTION DE CAS

Seul un professionnel peut solliciter la Gestion de cas. Parlez-en, par exemple, à votre médecin, votre infirmière ou votre assistance sociale.

Cadre professionnel

- ➔ Cet accompagnement est assuré avec votre consentement par un professionnel titulaire du Diplôme Inter-universitaire de Gestionnaire de cas, pris en charge par l'Agence Régionale de Santé.

Objectifs de la gestion de cas

- ➔ Vous aider à rester à domicile, dans les meilleures conditions possibles.
- ➔ Vous soutenir dans votre parcours de vie en adéquation avec l'ensemble de vos besoins.
- ➔ Favoriser l'articulation optimale de l'ensemble des services d'aides et de soins qui vous accompagnent au quotidien.
- ➔ Contribuer à la continuité de votre parcours médical.

Rôle du gestionnaire de cas

- ➔ Avec votre accord, nous serons en lien avec votre médecin traitant, les professionnels et les personnes qui vous entourent.
- ➔ Nous vous rendrons visite régulièrement. Ensemble, nous évaluerons vos besoins, nous réfléchirons aux réponses les plus adaptées.
- ➔ Notre accompagnement sera réalisé dans la durée, dans le respect de la confidentialité de nos échanges.